

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 23 juillet 2015 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1517922A

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'intérieur,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 21 juillet 2015 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 juillet 2015.

*Le ministre de l'intérieur,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général  
de la sécurité civile  
et de la gestion des crises,*  
L. PRÉVOST

*Le ministre des finances  
et des comptes publics,*  
Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement  
du directeur général du Trésor :  
*Le sous-directeur « assurances »,*  
T. GROH

Par empêchement  
du directeur du budget :  
*Le sous-directeur,*  
V. MOREAU

## ANNEXES

## ANNEXE I

**Communes reconnues en état de catastrophe naturelle**

## DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 juin 2014*

Communes de Manosque, Peyroules (1).

## DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014*

Communes de Bassan (2), Buzignargues (1), Saint-Georges-d'Orques (2), Saint-Mathieu-de-Trévières (1), Teyran (1), Vailhauquès (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 septembre 2014*

Communes de Fabrègues (2), Florensac (2), Grabels (2), Lavérune (2), Montferrier-sur-Lez (2), Montpellier (2), Murviel-lès-Béziers (2), Saint-Clément-de-Rivière (2), Saint-Jean-de-Védas (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 27 mai 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Pignan (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 1<sup>er</sup> septembre 2014*

Commune de Poussan (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 août 2014*

Commune de Saint-Geniès-de-Fontedit (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Servian (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Villeneuve-lès-Maguelone (3).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Villeveyrac (1).

## DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 juin 2014*

Communes de Damelevières (1), Fléville-devant-Nancy (1), Ludres (1), Pont-à-Mousson (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 juin 2014*

Commune de Toul (1).

## DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 juin 2014*

Communes de Condé-Northen (1), Farschviller (1), Thionville (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 12 septembre 2014*

Commune de Fleury (1).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 octobre 2014*

Commune de Metz (2).

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 28 juin 2014 au 30 juin 2014*

Commune de Rodemack (1).

## DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 juin 2014*

Commune de Ménerbes (1).

## ANNEXE II

**Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle**

## DÉPARTEMENT DE L'AIN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 3 août 2014*

Commune de Montluel.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 août 2014*

Commune de Servignat.

## DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 10 octobre 2013 au 31 décembre 2013*

Commune de Besson.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Besson.

## DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014*

Communes de Manosque, Peyroules.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 15 septembre 2014*

Commune de Peyroules.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Manosque.

## DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Commune d'Antibes.

## DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 2 janvier 2013 au 31 décembre 2013*

Commune de Gignac-la-Nerthe.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 7 janvier 2013 au 31 décembre 2013*

Commune de Marignane.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 19 novembre 2013*

Commune de Maussane-les-Alpilles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 2 janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Gignac-la-Nerthe.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Communes de Marignane, Venelles.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 30 juin 2014 au 4 août 2014*

Commune de Les Pennes-Mirabeau.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 30 juin 2014*

Commune de Le Puy-Sainte-Réparate.

## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Saint-Sornin.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 1<sup>er</sup> juin 2014*

Commune de Saint-Yrieix-sur-Charente.

## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Le Château-d'Oléron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 1<sup>er</sup> octobre 2014*

Commune de Dolus-d'Oléron.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 15 septembre 2014*

Commune de Saint-Georges-des-Coteaux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 juin 2014*

Commune de Saint-Georges-d'Oléron.

#### DÉPARTEMENT DU CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014*

Commune de Bengy-sur-Craon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de La Chapelle-Saint-Ursin.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 21 mai 2014 au 1<sup>er</sup> septembre 2014*

Commune de Saint-Eloy-de-Gy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Vierzon.

#### DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Trochères.

#### DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 1<sup>er</sup> septembre 2014*

Commune de Campsegret.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Saint-Laurent-sur-Manoire.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Saint-Pardoux-la-Rivière.

#### DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Communes de Belberaud, Castelmaurou, Drémil-Lafarge, Pechbonnieu, Pibrac, Revel, Saint-Jean, Saint-Orens-de-Gameville.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 septembre 2014*

Commune d'Eaunes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Montberon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 30 juin 2014*

Commune de Montesquieu-Volvestre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014*

Commune de Muret.

#### DÉPARTEMENT DU GERS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 octobre 2014*

Communes de Belmont, Ordan-Larroque.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 1<sup>er</sup> décembre 2014*

Commune de Caillavet.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 septembre 2014*

Communes de Castillon-Debats, Mouchan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 30 septembre 2014*

Communes de Condom, L'Isle-Jourdain.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Manciet.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 janvier 2014*

Commune de Montaut.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 octobre 2014*

Commune de Nogaro.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014*

Commune de Preignan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 31 août 2014*

Commune de Roquebrune.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 12 août 2014*

Commune de Saint-Mont.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 1<sup>er</sup> octobre 2014*

Commune de Ségoufielle.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 28 février 2014*

Commune de Solomiac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 avril 2014*

Commune de Viella.

#### DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Communes d'Arbis, Artigues-près-Bordeaux, Bayas, Bruges, Cadaujac, Floirac, Gradignan, Ludon-Médoc, Mazeres, Mérignac, Mombrier, Pessac, Roaillan, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Jean-d'Illac, Le Taillan-Médoc.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 1<sup>er</sup> décembre 2014*

Commune de La Brède.

#### DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014*

Communes de Bassan, Buzignargues, Saint-Georges-d'Orques, Saint-Mathieu-de-Trévières, Teyran, Vailhauquès.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2014*

Communes de Fabrègues, Florensac, Grabels, Lavérune, Montferrier-sur-Lez, Pignan, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Jean-de-Védas, Servian, Villeneuve-lès-Maguelone.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 octobre 2014*

Communes de Montpellier, Murviel-lès-Béziers.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 septembre 2014*

Communes de Prades-le-Lez, Saint-Paul-et-Valmalle, Sussargues.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 15 août 2014 au 15 septembre 2014*

Commune de Saint-Drézéry.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 15 décembre 2014*

Commune de Villeveyrac.

#### DÉPARTEMENT DE L'INDRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 octobre 2014*

Commune d'Arthon.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 septembre 2014*

Communes de Bélâbre, Palluau-sur-Indre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 septembre 2014*

Communes de Châtillon-sur-Indre, Mézières-en-Brenne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Montgivray.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de La Pérouille.

#### DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 novembre 2014*

Commune de Joué-lès-Tours.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Savigny-en-Véron.

#### DÉPARTEMENT DES LANDES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 décembre 2013*

Communes de Cassen, Maylis.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 23 octobre 2014*

Commune d'Aureilhan.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Communes de Cassen, Maylis.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 août 2014*

Commune de Créon-d'Armagnac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 28 novembre 2014*

Commune de Gabarret.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 octobre 2014*

Commune de Maurrin.

#### DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 30 août 2014*

Commune de Mer.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 30 juin 2014*

Commune de Monteaux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Vendôme.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 août 2014*

Commune de Villerbon.

#### DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 août 2014*

Commune de Précieux.

#### DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Commune d'Orléans.

#### DÉPARTEMENT DU LOT

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 31 octobre 2014*

Commune de Belfort-du-Quercy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 5 décembre 2014*

Commune de Gigouzac.

#### DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 30 juin 2013*

Commune de Cocomont.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 décembre 2013*

Commune de Saint-Colomb-de-Lauzun.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 31 décembre 2013*

Commune de Sauvagnas.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Communes d'Agmé, Casteljaloux, Clairac, Cocomont, Lamontjoie, Marmande, Montayral, Saint-Colomb-de-Lauzun, Sauvagnas, La Sauvetat-du-Dropt, Virazeil.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Boé.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 septembre 2014*

Communes de Bon-Encontre, Saint-Vincent-de-Lamontjoie.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 octobre 2014*

Communes de Bouglon, Labastide-Castel-Amouroux.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Bournel.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 octobre 2014*

Communes de Grézet-Cavagnan, Lafox, Lédats.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Lannes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 octobre 2014*

Communes de Layrac, Sainte-Livrade-sur-Lot.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 novembre 2014*

Communes de Monbalen, Moustier.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 avril 2014*

Commune de Le Passage.

#### DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 2 mars 2014 au 12 décembre 2014*

Commune de Soulaines-sur-Aubance.

#### DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 mars 2014*

Commune de Damelevières.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014*

Communes de Fléville-devant-Nancy, Pont-à-Mousson.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014*

Communes de Fléville-devant-Nancy, Pont-à-Mousson, Toul.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 31 mars 2014*

Commune de Ludres.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 août 2014*

Commune de Ludres.

#### DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 9 août 2013 au 31 décembre 2013*

Commune de Condé-Northen.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 31 décembre 2013*

Commune de Farschviller.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 15 mai 2013 au 31 décembre 2013*

Commune de Yutz.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014*

Communes de Condé-Northen, Farschviller, Thionville.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2014*

Communes de Condé-Northen, Farschviller.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 12 juillet 2014*

Commune de Rodemack.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 10 octobre 2014*

Commune de Thionville.

#### DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 31 décembre 2013*

Commune de Nortkerque.

#### DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 septembre 2014*

Communes de Lempdes, Riom.

#### DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 octobre 2014*

Commune de Bonnut.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Mesplède.

#### DÉPARTEMENT DU RHÔNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 23 décembre 2014*

Commune de L'Arbresle.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Morancé.

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Communes de Crégy-lès-Meaux, Lesigny, Montévrain.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 22 janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Croissy-Beaubourg.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 1<sup>er</sup> septembre 2014*

Commune de Roissy-en-Brie.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 30 avril 2014*

Commune de Thorigny-sur-Marne.

## DÉPARTEMENT DES YVELINES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Communes de Blaru, Rambouillet, Triel-sur-Seine.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 30 juin 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Voisins-le-Bretonneux.

## DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Communes d'Allonne, Argenton-l'Eglise, Niort, Oiron, Prahecq, Saint-Léger-de-Montbrun, Sainte-Radegonde.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Celles-sur-Belle.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 3 décembre 2014*

Commune d'Echiré.

## DÉPARTEMENT DU TARN

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 8 juillet 2013 au 31 décembre 2013*

Commune de Cunac.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 23 juillet 2013 au 31 décembre 2013*

Commune de Puylaurens.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 13 août 2013 au 31 décembre 2013*

Commune de Saint-Julien-du-Puy.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Communes de Canac-les-Mines, Cahuzac-sur-Vère, Castelnau-de-Lévis, Castres, Cordes-sur-Ciel, Cunac, Gaillac, Lugan, Montans, Puylaurens, Rivières, Roquevidal, La Sauzière-Saint-Jean, Le Sequestre.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 30 novembre 2014*

Commune de Saint-Germier.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 2 janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Saint-Paul-Cap-de-Joux.

#### DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 9 octobre 2014*

Commune de Beaumont-de-Lomagne.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Castelmayran.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Communes de Castelsagrat, Gasques, Lavit, Moissac, Nègrepelisse, Saint-Cirice, Saint-Porquier, Villebrumier.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Castelferrus.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 octobre 2014*

Commune de Dieupentale.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 novembre 2014*

Commune de Montauban.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 octobre 2014*

Commune de Puygaillard-de-Quercy.

#### DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Commune de Bédarrides.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2014*

Commune de Ménerbes.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 18 décembre 2014*

Commune de Ménerbes.

## DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 août 2014*

Commune d'Archigny.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mars 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Mignaloux-Beauvoir.

## DÉPARTEMENT DE L'YONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 29 septembre 2014*

Commune de Bleigny-le-Carreau.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 28 mars 2014*

Commune de Champlost.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 juin 2014*

Commune de Neuvy-Sautour.

## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Commune d'Ollainville.

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Fontenay-sous-Bois.

## DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Courdimanche.

*Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014*

Communes de Montigny-lès-Cormeilles, Montmorency.